

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le 14 SEP 2026

DECRET N°26-109 /PR

Portant nomination de la Directrice
Générale de l'Office National de
Valorisation du Patrimoine (ONVP).

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU la loi N°20-033/AU du 29 décembre 2020, portant protection du patrimoine national culturel et naturel, promulguée par le décret N°21-013/PR du 16 février 2021 ;
- VU le décret N°26-027/PR du 05 février 2026 portant création, attributions, organisation, et fonctionnement de l'Office National de Valorisation du Patrimoine (ONVP) ;
- VU le décret N°24-107/PR du 06 août 2024, portant refonte de l'organisation, du fonctionnement, et des attributions du Secrétariat Général du Gouvernement ;
- VU le décret N°25-122/PR du 08 octobre 2025, portant organisation générale des structures administratives des ministères ainsi que de leurs missions ;
- VU le décret N°26-030/PR du 5 février 2026 portant composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE

ARTICLE 1^{er} : Madame SAMINA CHAKIRA, Docteur en Histoire du Droit, est nommée Directrice Générale de l'Office National de Valorisation du Patrimoine (ONVP) en remplacement de Madame ANIA MOHAMED ISSA.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.


AZALI Assoumani

